

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2715

8 novembre 2011

SOMMAIRE

Frontier Offshore (Luxembourg) S.à r.l.	130274	Salza S.A. SPF	130312
GBC International Sàrl	130302	Salza S.A. SPF	130312
Geam S.A.	130305	Sanitation Global Services S.A.	130313
G-Italy S. à r.l.	130285	Sciens International GP Holdco	130305
Gamma S.à r.l.	130309	Sealed Air Luxembourg S.C.A.	130308
Guara Norte S.à r.l.	130294	Securialis	130312
Hotel Investors I, Inc.	130313	Servicios Ferroviarios Europeos, S. de R.L.	130308
Nafcod S.A.	130283	Servicios Ferroviarios Europeos, S. de R.L.	130308
Nafcod S.A.	130283	SES Astra	130317
Navas Immo S.à r.l.	130284	SES ASTRA TechCom S.A.	130317
NEThave Investments III S.à r.l.	130284	Sestrice SA.	130317
NEThave Investments II S.à r.l.	130284	S.G.D. S.à r.l.	130302
NEThave Investments I S.à r.l.	130284	SG Real Estate SA	130318
NEThave Investments S.à r.l.	130285	Sichel Industrie S.A.	130318
Noosphere S.à r.l.	130274	Sichel Industrie S.A.	130318
Nord-Cars S.A.	130293	Sichel Industrie S.A.	130319
Novem Value 2011 S.A.	130274	Sobrass Gestion	130319
NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	130293	Société d'études techniques et d'ingénierie	130319
NSI Switzerland S.à r.l.	130293	Société Luxembourgeoise de Brasserie .	130319
Opera Holdings S.à r.l.	130294	Socparlux S.à.r.l.	130318
Opera Properties S.à r.l.	130294	Statum Investments S.à r.l.	130308
Oveaz S.A.	130294	Tamweelview European Holdings S.A. ..	130320
RM Properties S.C.A.	130301	Tamweelview S.A.	130320
Romy Finance S.A.	130301	Thiercompany S.A.	130319
Rothschild S.A.	130301	Thiercompany S.A.	130320
Royal Media Group S.à r.l.	130301	Toro	130320
Sablon International S.A.	130309		
Sabre	130305		
Salon de Coiffure Steff S.à.r.l.	130311		

Noosphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 135.912.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.09.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133979/10.

(110154547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Novem Value 2011 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.375.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 19 mai 2011

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée située au 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, au poste de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Administrateurs

Référence de publication: 2011133980/13.

(110154513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Frontier Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.511.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August,

before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange/Attert,

there appeared:

FDR Holdings limited, an exempt company limited by shares existing and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Maples and Calder, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, KY-1107, Cayman Islands, here represented by Robert W. Adriaansen, attorney-at-law, professionally residing in the City of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 25th, 2011.

Such proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

FDR Holdings limited, is the sole shareholder (the "Sole Member") of FRONTIER OFFSHORE LTD, an exempt limited company existing and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples and Calder, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1107, Cayman Islands (the "Company").

That by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on August 25, 2011, the Company resolved to transfer, with full corporate and legal continuance and without the Company being dissolved, its registered seat from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement the following resolutions have been duly completed, a copy of which shall remain attached hereto.

The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer, with full corporate and legal continuance and without the Company being dissolved, of the registered office of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of this notarial deed;
2. Re-registration of the Company as a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name FRONTIER OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à r.l. and acquisition of the Luxembourg nationality arising out of the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Approval of the financial accounts of the Company as at the date of this notarial deed;
4. Increase of the share capital of the Company to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars);
5. Merger of the shares on the basis of 1 (one) new share for 50 (fifty) old shares;

6. Complete restatement of the Company's articles of association so as to make them consistent with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

7. Removal of the current directors and appointment for an unlimited term of four (4) new directors;

8. Establishment of the registered office of the Company at 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

9. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Member resolves to transfer, with immediate effect, full corporate and legal continuance and without the Company being dissolved, the registered seat, of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg. The Sole Member further warrants that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement such transfer have been already duly completed.

Second resolution

The Sole Member resolves that the Company re-register as a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name FRONTIER OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à r.l., acquire the Luxembourg nationality and as from the date of this deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Member resolves to approve the opening balance sheet of the Company as at the date of this notarial deed, a copy of which shall remain attached hereto.

Fourth Resolution

The Sole Member resolves to increase the subscribed share capital of the Company by USD 19,000 (nineteen thousand United States Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) divided into 1,000 (one thousand) registered shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by the issue of 19,000 (Nineteen thousand) new shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, having the same rights as the shares already existing.

This increase shall be paid out of the share premium account, currently amounting to USD 32,431.73 (thirty two thousand four hundred thirty one United States Dollars and seventy three cents) in the balance sheet approved in the third resolution above.

Fifth Resolution

The Sole Member resolves to convert the 20,000 (twenty thousand) existing shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each into 400 (four hundred thousand) shares with a par value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, through the exchange of 50 (fifty) old shares for 1 (one) new share.

Sixth Resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Member resolves to completely restate the articles of association of the Company so as to make them consistent with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

Name - Registered office - Object - Term

Art. 1. There hereby exists a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by these articles of association and by current Luxembourg laws, in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on sociétés à responsabilité limitée, as amended, and these articles of association.

At any time, the Sole Member may join with one or more joint members and, in the same way, the subsequent members may take the appropriate measures to restore the single membership of the Company. As long as the Company remains with one (1) member, he shall exercise the powers devolved to the general meeting of members (the "General Meeting").

Art. 2. The Company's name is FRONTIER OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any way whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company related in any way to the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner whatsoever and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company can perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with all areas described above in order to facilitate the fulfillment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner required to amend these Articles.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors (the "Board").

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to all interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The Company does not come to an end as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member shall not, under any circumstances whatsoever, require the sealing of the assets and documents of the Company, or interfere in any manner with the administration of the Company. Whenever exercising their rights, they must refer to financial statements and to the resolutions of the General Meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 400 (four hundred thousand) shares with a par value of USD 50 (fifty United States Dollars) each.

Art. 9. Each share shall bear one (1) single identical voting right at the time of voting.

Art. 10. The shares shall be freely transferable among the members.

Shares shall not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the share capital have agreed thereto in a General Meeting.

Otherwise the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies shall apply.

The shares shall be indivisible with regard to the Company, which shall acknowledge only one single owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by the Board, consisting of at least two (2) members, who shall be individuals and need not to be members of the Company. At least one (1) Board member shall be elected out of candidates who shall be residents of or shall have their permanent place of work in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Class A Board Members") and at least one (1) Board member shall be elected out of candidates who need not reside in any specific place (the "Class B Board Members").

The Board members are elected for an unlimited term.

The Board members are elected by the General Meeting, or as the case may be, by the Sole Member, which shall set down their remuneration. The Class A Board Members and the Class B Board Members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Board member may be removed by the General Meeting of the, or as the case may be, by the Sole Member.

The Board may delegate part of its powers to committees consisting of such Board members as it sees fit and may set down the powers of such committees.

The Board may delegate part of its powers to one (1) chief executive officer and officers, either members or not, who shall handle the day-today operations of the company, have powers as the Board sees fit and operate under the direct supervision of the Board.

Special and limited powers may be delegated in determined matters to one or more agents, either members or not.

Art. 12. The Board may elect from among its members one (1) chairman (the "Chairman") and one (1) deputy-chairman (the "Deputy-Chairman"). It may also appoint one (1) secretary, who need not be a Board member and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board meetings.

The Board shall meet upon call by the Chairman, or two (2) of its members, at the place stated in the meeting notice. The Chairman shall chair all Board meetings; if absent, the Board may elect another Board member as chairman pro tempore by majority vote of the Board members present at any such meeting.

Written notice of any Board meeting must be given to the Board members at least five (5) days ahead of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Board member in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A specific notice shall not be required for a Board meeting to be held at a time and location stated in a prior resolution passed by the Board.

Any Board member may act at any Board meeting by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, any other Board member as his proxy.

A Board member may represent more than one of his fellow Board members.

Any Board member may attend any Board meeting by conference-call, videoconference or through any other similar means of communication allowing all those attending the meeting to hear one another. Attendance of a Board meeting through these means is equivalent to attendance in person of such meeting.

The Board shall validly deliberate or act only if at least two (2) of its members, of whom at least one (1) Class A Board Member and one (1) Class B Board Member, are attending or represented.

Any action taken by the Board shall be approved through the affirmative vote of a simple majority of Board members attending or represented at the meeting.

The Board may, unanimously, pass circular resolutions in writing, by email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. All such circular resolutions shall form the minutes giving evidence of such resolutions.

Art. 13. The company shall be bound through the joint signatures of one (1) Class A Board Member and one (1) Class B Board Members.

The minutes of any Board meeting shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Deputy-Chairman, or by two (2) Board members. Copies or extracts of such minutes which shall be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the Deputy-Chairman or by one (1) Class A Board Member and one (1) Class B Board Member.

Art. 14. The death or resignation of a Board member, for any reason whatsoever, shall not trigger the dissolution of the Company.

Art. 15. The Board members shall not incur, by reason of their office, any personal liability in relation to commitments regularly made by them on behalf of the Company. They shall be authorized agents only and be therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Members' decisions

Art. 16. Members' decisions are taken through resolutions in General Meetings.

Art. 17. Resolutions are validly passed when taken by members representing more than half of the capital.

If this quorum is not met at a first General Meeting, the members are immediately convened by registered mail to a second General Meeting.

At this second General Meeting, resolutions shall be passed at the majority of votes whatever the number of shares represented.

However, resolutions amending of these articles of association shall be passed by a majority vote representing three quarters of the capital.

Every General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board may from time to time set down.

The Sole Member shall exercise alone the powers devolved to the General Meeting under the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

As a result thereof, all decisions which exceed the powers of the Board are taken by the Sole Member.

Financial year - Annual accounts

Art. 18. The Company's financial year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 19. Each year, as of December 31st, the Board shall draw up a balance sheet which shall include a breakdown of the assets of the Company, together with its debts and liabilities and shall be joined with an annex summarizing all its commitments and the debts of the Board members(s) toward the company.

At the same time, the Board shall draw up a profit and loss account which shall be submitted for approval to the General Meeting, together with the balance sheet.

Art. 20. Each member inspect the inventory, balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5 %) of such net profit shall be credited to the statutory reserve.

Such allowance shall cease to be compulsory as soon as the statutory reserve shall amount to one tenth of the issued share capital but shall be resumed until the reserve account is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below its minimum amount.

The balance shall be distributed to the members. However, the General Meeting may resolve, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after allowance for the reserve, may be either carried forward or credited to an extraordinary reserve account.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. The Board may also pass a resolution to declare an interim dividend from the profits made in the current financial year.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the General Meeting which shall specify their powers and set down their remuneration.

Once the liquidation of the Company is complete, the assets of the Company shall be allocated to the members pro rata of their participation in the share capital of the company.

The Sole Member may resolve to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, personally assuming the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 23. These articles of association shall apply insofar as the laws aforementioned in article 1 shall not provide otherwise.

Seventh resolution

The Sole Member resolves to remove all the incumbent directors and to appoint with immediate effect the following individuals as Board members of the Company for an unlimited term:

- Alan R. Hay, residing at Suite 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, PO Box 31327, Grand Cayman, KY1-1206, Cayman Islands and
- Alan P. Duncan, residing at Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Scotland AB21 7HG are appointed Class B Board Members;
- Robert W. Adriaansen, professionally residing at 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and
- David Dujacquier, professionally residing at 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg are appointed Class A Board Members.

Eighth resolution

The Sole Member resolves that the Company shall have its registered office at:
25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The appearing party then adjourned the meeting.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1.200.-.

Statement

The undersigned notary, who reads and understands English, states herewith that upon request of the aforementioned appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq août,

par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange/Attert

a comparu:

FDR holdings limited, une société exempte à responsabilité limitée par actions (exempt company limited by shares) régie par le droit des Iles Caïman, ayant son siège à c/o Maples and Calder, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1107, Iles Caïman, ici représentée par Robert W. Adriaansen, attorney-at-law, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 août 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

FDR holdings limited, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de FRONTIER OFFSHORE, LTD., une société exempte à responsabilité limitée (exempt company limited by shares) régie selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège à c/o Maples and Calder, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1107, Iles Caïman (la «Société»).

Que par une résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 25 août 2011, la Société a décidé de transférer son siège social des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies; dont une copie restera annexée au présent acte.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous le nom de FRONTIER OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à r.l. et acquisition de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de son siège social au Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société au jour du présent acte;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis);

5. Fusion des parts sociales sur la base d'une nouvelle part sociale pour cinquante anciennes partes sociales.

6. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises;

7. Révocation des gérants actuels et nomination de quatre (4) nouveaux gérants pour une durée illimitée;

8. Établissement du siège social de la Société au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

9. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution mais en parfaite continuité sociétaire et légale. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à un tel transfert, ont déjà été dûment accomplies;

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dénommée FRONTIER OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'elle acquière la nationalité luxembourgeoise et soit, à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg;

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société au jour du présent acte et dont une copie restera annexée au présent acte;

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de USD 19.000 (dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis), en vue de le porter de son montant actuel de USD 1.000 (mille Dollars des Etats-Unis) divisé en 1.000 (mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis), par l'émission de 19.000 (dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Cette augmentation sera payée à partir du compte de prime d'émission, se montant actuellement à

USD 32,431.73 (trente deux mille quatre cent trente un Dollars des Etats-Unis soixante treize cent) selon le bilan d'ouverture approuvé à la troisième résolution ci-dessus;

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les 20.000 (vingt mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune en 400 (quatre cents mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante Dollars des Etats-Unis) chacune par, l'échange de 50 (cinq) parts sociales ancienne pour 1 (une) part sociale nouvelle;

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre complètement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Les statuts de la Société se liront dans leur version française comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe de par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, en particulier les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, inclus l'article 209, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et les présents statuts.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs autres associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale»).

Art. 2. La dénomination de la société est FRONTIER OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement de les détenir, de gérer, de développer, de les vendre ou d'en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par Assemblée Générale extraordinaire statuant selon les mêmes modalités que celles requises pour modifier les présents statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance (la «Gérance»).

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, la Gérance peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complétée de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 400 (quatre cents mille) parts sociales de USD 50,-(cinquante Dollars des Etats-Unis) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un (1) seul droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un tiers non-associé, à moins que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y aient consenti en Assemblée Générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par une Gérance composée d'au moins deux (2) membres, devant être des personnes physiques et qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Au moins un (1) membre de la Gérance (un «Gérant») doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail unique et permanent au Grand-Duché de Luxembourg (les «Gérants A») et au moins un (1) membre de la Gérance doit être élu parmi des candidats qui ne sont pas tenus de demeurer en un endroit déterminé (les «Gérants B»).

Les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants sont élus par l'Assemblée Générale réunie en séance plénière, ou éventuellement, par l'Associé Unique, laquelle ou lequel, le cas échéant, détermine leur rémunération. Les Gérants A et Gérants B sont élus à la majorité simple des parts présentes ou représentées.

Tout Gérant peut être révoqué par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés de Gérants, tel qu'elle le jugera adapté, et déterminera leurs pouvoirs.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un (1) Directeur-Général et à des dirigeants, associés ou non, et qui devront gérer la bonne marche quotidienne de la société, auront les pouvoirs de la Gérance comme elle le juge nécessaire et agiront sous sa surveillance.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 12. La Gérance peut élire parmi ses membres un (1) président (le «Président») et un (1) vice-président (le «Vice-Président»). La Gérance peut également nommer un (1) secrétaire qui n'est pas obligatoirement Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions de la Gérance.

La Gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président préside toutes les réunions de la Gérance, mais en son absence, la Gérance peut désigner à la majorité des Gérants présents à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Notification écrite de toute réunion de la Gérance doit être donnée les Gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il peut être dérogé à cette convocation suite à l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion de la Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement prise par la Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion de la Gérance en désignant par écrit ou par e-mail, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses pairs.

Tout Gérant peut participer à une réunion de la Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

La Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) Gérants, dont au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, sont présents ou représentés.

Toutes les décisions doivent être prises par approbation à la majorité simple des voix des Gérants, présents ou représentés à cette réunion.

La Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout constitue le procès-verbal faisant preuve de la résolution prise.

Art. 13. La Société est engagée par les signatures conjointes d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B.

Les procès-verbaux de toutes les réunions de la Gérance sont signés par le Président ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par deux (2) Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou autrement sont signés par le Président ou par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 14. La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) Gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale.

Art. 17. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale, une seconde Assemblée Générale est immédiatement convoquée par lettre recommandée aux associés.

Lors de cette deuxième Assemblée Générale, les résolutions sont adoptées à la majorité des voix quel que soit le nombre de parts sociales représentées.

Toutefois, les résolutions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute Assemblée Générale se tient au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que la Gérance peut déterminer.

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus à la Gérance sont prises par l'Associé Unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la Gérance établit le bilan qui doit contenir l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la Société.

La Gérance prépare en même temps un compte de profits et pertes, lequel est soumis pour approbation à l'Assemblée Générale conjointement avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale a atteint un dixième du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution de cette réserve légale, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, l'Assemblée Générale peut, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction pour la réserve légale, le bénéfice est reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'Assemblée Générale peut décider de déclarer des acomptes sur dividendes.

La Gérance peut également décider de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices réalisés pendant l'année en cours.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, sa liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les présents statuts trouveront leur application partout où les lois mentionnées à l'article 1^{er} le contraire ne disposent pas autrement.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer les gérants actuels et de nommer comme Gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Alan R. Hay, résidant à Suite 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, PO Box 31327, Grand Cayman, KY1-1206, Îles Caïman et -Alan P. Duncan, résidant à Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen AB21 7HG, Écosse sont nommés Gérants B;

- Robert W. Adriaansen, demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et -David Dujacquier, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg sont nommés Gérants A

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social de la Société au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
La partie comparante a ensuite ajourné l'assemblée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui lit et comprend l'anglais, certifie par la présente qu'à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à la date indiquée à Luxembourg.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.W. ADRIAANSEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 30 août 2011. Relation: RED/2011/1805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 septembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011131444/478.

(110151472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Nafcod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 8.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011133981/13.

(110154950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Nafcod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 8.770.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2011:

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011133982/27.

(110154970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Navas Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 129.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAVAS IMMO.S.à r.l.

Anne-Elisabeth LOYER

Gérante

Référence de publication: 2011133983/13.

(110154847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

NEThave Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133985/10.

(110154565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

NEThave Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133986/10.

(110154564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

NEThave Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133987/10.

(110154563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

NEThave Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.076.630,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133988/10.

(110154566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

G-Italy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.512.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Greenpark International Investors IV (Delaware), L.P. and Greenpark International Investors IV (Guernsey), L.P., represented by their General Partner Greenpark International General Partner IV, L.P., represented by its General Partner Greenpark International General IV Limited, a company organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, registered in the Island of Guernsey under number 48919, here represented by Mme Anke Jager, Administrator, with professional address in Munsbach, by virtue of a proxy given on 31 August 2011. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated herein-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "G-Italy S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Munsbach/Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers, appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2. The managers, and each of them, may be dismissed ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not shareholders, by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers or by any manager of the Company acting solely.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, or by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager of the Company may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing any other manager of the Company, as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Notwithstanding the previous sentence, all managers shall be physically present in Luxembourg in order to attend a meeting of the board of managers at least once a year.

9.7. In lieu of a meeting of the managers, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 of these Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the indebtedness of the managers, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the prior financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and amounts to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.1 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of multiple shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Greenpark International Investors IV (Delaware), L.P. and Greenpark International Investors IV (Guernsey), L.P., named and represented as stated above, declare to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, each with a par value of one euro (EUR 1.00), and to fully pay for such shares by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is therefore at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1100.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Anke JAGER, administrator, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with business address at 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; and
 - Alexander James BERMINGHAM, lawyer, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with business address at 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
2. The registered office of the Company is set at 9a, Rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in the case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The German translation follows:

Im Jahre zweitausendundelf, am zweiten September.

Vor Uns Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Greenpark International Investors IV (Delaware), L.P. und Greenpark International Investors IV (Guernsey), L.P., vertreten durch seinen General Partner Greenpark International General Partner IV L.P., vertreten durch seinen General Partner Greenpark International General Partner IV Limited, eine Gesellschaft gegründet gemäß der Gesetzgebung von Guernsey, mit Gesellschaftssitz Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, eingetragen in Guernsey unter Nummer 48919, hier vertreten durch Mme Anke JAGER, Administrator, mit Berufsadresse in Luxemburg, aufgrund von einer Vollmacht, die am 31 August 2011 ausgestellt wurde. Diese Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigefügt.

Welcher Komparent, handelnd wie vorstehend, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter der Bezeichnung "G-Italy S.à r.l." (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die der Luxemburger Gesetzgebung unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (nachstehend das Gesetz), sowie gegenwärtiger Satzung (nachstehend die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Munsbach/Schüttringen, im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in irgendwelcher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonstwie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonen jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schuld- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder einen Teil ihres Vermögens ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonstwie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern. In keinem Fall wird die Gesellschaft regulierten Aktivitäten des Finanzsektors nachgehen.

3.3. Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten und alle Transaktionen auf unbeweglichem oder beweglichem Eigentum ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2. Die Gesellschaft kann nicht aufgelöst werden wegen einem Sterbefall, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgelegt und besteht aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Namensanteilen mit einem Nennwert je Gesellschaftsanteil von einem Euro (EUR 1,00); alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1. Jeder Gesellschaftsanteil erteilt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil der gemeinschaftlichen Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in unmittelbarem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile.

6.2. Die Anteile der Gesellschaft sind unteilbar, da je Gesellschaftsanteil nur ein Besitzer anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter für ihre Beziehungen mit der Gesellschaft zu ernennen.

6.3. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern oder, im Falle eines Alleingesellschafters, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur infolge einer Mitteilung an die, oder einer Billigung seitens der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Rechts.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

6.4. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Anteilsregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter, der dies verlangt, eingesehen werden kann.

6.5. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Verwaltungsrat.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus einem oder mehreren Geschäftsführern zusammengesetzt ist, welche als solche durch einen Beschluss der Gesellschafter, der ihre Amtszeit festlegt, bezeichnet werden.

7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

Art. 8. Vollmachten des Verwaltungsrates.

8.1. Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen.

8.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom alleinigen Geschäftsführer, oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Verwaltungsrat der Gesellschaft oder von jedwedem einzeln handelnden Geschäftsführer, an einen oder mehrere Vertreter vergeben werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

Art. 9. Vorgehensweise.

9.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft am Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers.

9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Verwaltungsratssitzung ergeht mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Verwaltungsratssitzung anzugeben ist.

9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder Email auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

9.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Verwaltungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.

9.5. Der Verwaltungsrat kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden gültig mit der Mehrheit der Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist gleich einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Ungeachtet des vorhergehenden Satzes haben alle Geschäftsführer in Luxemburg mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Verwaltungsrates teilzunehmen.

9.7. In Dringlichkeitsfällen sind Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind, ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet, und schriftlich oder per Faksimile bescheinigt werden.

Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift jedweden Geschäftsführers der Gesellschaft gebunden oder, falls anwendbar, durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift jeder Person, der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung gültig erteilt wurde.

Art. 11. Verpflichtung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, unter der Bedingung, dass solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit gegenwärtiger Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes sind.

IV. Hauptversammlungen der Aktionäre

Art. 12. Vollmachten und Stimmrechte.

12.1. Der Alleingesellschafter übernimmt alle Vollmachten, die vom Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragen werden.

12.2. Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte, die im Verhältnis zur Anzahl seiner Anteile stehen.

12.3. Jeder Gesellschafter kann eine natürliche Person oder Rechtspersönlichkeit per Brief, Faksimile oder Email zu seinem Bevollmächtigten bestellen um ihn bei den Hauptversammlungen der Gesellschafter zu vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

13.1. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen durch Zirkularbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original oder über Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter geschickt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Zirkularbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bescheinigt werden.

13.2. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

13.3. Ungeachtet von Artikel 13.2. gegenwärtiger Satzung können Beschlüsse in Bezug auf Abänderungen der Satzung oder in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

V. Jahresabschluss - Gewinnzuteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft hat der Verwaltungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft zusammenfasst, und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter der Gesellschaft zusammenfasst.

14.3. Jeder Gesellschafter kann das obengenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemerkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag gleich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Saldo vortragen.

15.3. Jederzeit können Zwischendividenden unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Kontenauszug oder ein Inventar oder Bericht wird vom Verwaltungsrat erstellt;
- (ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;
- (iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom einzigen Gesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter getroffen, und
- (iv) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

VI. Auflösung - Liquidation

16.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls in dem Beschluss des oder der Gesellschafter, oder durch ein Gesetz, nichts Anderes vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitgehendsten Vollmachten für die Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft versehen.

16.2. Der Überschuss aus der Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Gesellschafter gezahlt oder, im Falle mehrerer Gesellschafter, an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der Anteile, die sie in der Gesellschaft besitzen.

VII. Allgemeine Bestimmung

17. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in gegenwärtiger Satzung aufgeführt werden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31 Dezember 2011.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt Greenpark International Investors IV (Delaware), L.P. and Greenpark International Investors IV (Guernsey), L.P., genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, zwölftausendfünfhundert (12,500) Gesellschaftsanteile in Namensform zu zeichnen, jede mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,00), und diese Gesellschaftsanteile vollständig durch Barzahlung mit einem Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) einzuzahlen.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) steht somit der Gesellschaft zur Verfügung, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1100 geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Anke JAGER, Administrator, geboren am 22 April 1968 in Salzgitter, Deutschland, mit Berufsadresse 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; und
- Alexander James BERMINGHAM, Jurist, geboren am 19. Dezember 1972 in Sheffield, Vereinigtes Königreich, mit Berufsadresse 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des vorstehenden Kompartenten gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung überwiegt.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Verlesung an den Bevollmächtigten des Kompartenten hat dieser zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: A. Jager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39986. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131445/433.

(110151734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Nord-Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.507.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORD-CARS S.A.

Référence de publication: 2011133991/10.

(110155069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Par résolutions prises en date du 15 septembre 2011, le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011

- L'adresse de Davezac Christophe, Gérant de catégorie B, a changé avec effet au 1^{er} septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133992/14.

(110154692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

Par résolutions prises en date du 15 septembre 2011, le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011

- L'adresse de Davezac Christophe, Gérant de catégorie B, a changé avec effet au 1^{er} septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le conseil de gérance informe que NSI Luxembourg Holding S.à r.l., associé, une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135777, a changé son adresse avec effet au 1^{er} septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133993/18.

(110154872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Opera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.941.

Le Bilan et l'affectation du resultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2011.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011133995/13.

(110154788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Opera Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Le Bilan et l'affectation du resultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2011.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011133996/13.

(110154787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Oveaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.364.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133999/10.

(110154651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Guara Norte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.508.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SBM Holding Inc. S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the canton of Fribourg (Switzerland), having its registered office at 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Switzerland, and registered with the Trade Register of the Canton of Fribourg under number CH-217-0131265-2,

here represented by Euryale Didillon, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 31th, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Guara Norte S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company's corporate object also consists in the purchase, sale, reception, in giving in leasing, the lease, the sub-lease and/or in operating ships as well as any offshore or maritime equipment, and all the commercial and financial operations which relate directly or indirectly to such activities.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
SBM Holding Inc. S.A., prenamed	20.000	USD 20.000,00
Total	20.000	USD 20.000,00

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1.400,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Philippe Baffreau, tax manager, born on October 2, 1977 in Bordeaux (France), residing c/o Single Buoy Moorings Inc, 24, Avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco, Monaco.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SBM Holding Inc. S.A., une société anonyme établie et existant en vertu des lois du canton de Fribourg (Suisse), ayant son siège social au 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Suisse, et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Fribourg sous le numéro CH-217-0131265-2;

ici représentée par Euryale Didillon, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Guara Norte S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

L'objet social de la Société consiste aussi en l'achat, la vente, la réception, la mise à disposition en «leasing», la location, la sous-location et/ou l'exploitation de bateaux et tout équipement offshore ou maritime ainsi que toutes les opérations commerciales et financières s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
SBM Holding Inc. S.A., prénommée	20.000	USD 20.000,00
Total	20.000	USD 20.000,00

Le montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Philippe Baffreau, tax manager, né le 2 octobre 1977 à Bordeaux (France), résidant chez Single Buoy Moorings Inc, 24, Avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco, Monaco.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Didillon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011131450/334.

(110151511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

RM Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 76.024.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire:

- Monsieur Daniele BODINI, avec adresse au 825 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis-d'Amérique
- Monsieur Franco DANTE, avec adresse au 16 Corso Vinzaglio, 10121 Torino, Italie
- Monsieur Fernando BODINI, avec adresse au 24 via Mantova, 00198 Rome, Italie

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011134042/20.

(110154979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Romy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 143.564.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 20 septembre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 septembre 2011 que Monsieur Yves Deschenaux, ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été élu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134045/12.

(110154524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.618.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134046/10.

(110155078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Royal Media Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.631.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011134047/12.

(110154938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

S.G.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.760.

Monsieur SALVALAGGIO Ghislain, né le 09 février 1957 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant à F-54430 REHON, 6, Rue Jean Feuillette, gérant de la société S.G.D. S.à R.L., constate et approuve la cession de 49 parts détenues par Monsieur POQUET Bruno, né le 29 juin 1967 à Lapugny (F), demeurant Z.I Le Foulon, route de Vandières à F-54700 Villers-sous-Prény, de la société S.G.D. S.à R.L., représentée par 100 parts sociales de EUR 124,- chacune, au profit de la société KARIBA S.A. (déjà détentrice de 51 parts sociales), inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B96760, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonction, le 25 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

S.G.D. S. à R.L.

Mr SALVALAGGIO Ghislain

Référence de publication: 2011134048/18.

(110154818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

GBC International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 163.517.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE ONZE,

LE HUIT SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UBI Trustee S.A. as Trustee of The GBC Trust, ayant son siège social au 37/A Avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marco LAGONA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 1^{er} septembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Dénomination – Siège – Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «GBC International SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital – Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) représenté par 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par la suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, où à la demande de la société, de toute autre société dans laquelle la société est actionnaire/associé ou créancier et que de ce fait, ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société;

en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société.

Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Décisions des associés

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentants les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social – Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Dissolution

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Loi applicable

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les deux mille cinq cents parts (2.500) ont été souscrites comme suit par:

1. UBI Trustee S.A as Trustee of The GBC Trust	2.500 parts
Total:	2.500 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.053,71,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants administratifs pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, employé privé, né à Matera (MT) le 25.03.1967, demeurant professionnellement au 37/A Avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg;

2. Monsieur Marco LAGONA, né à Milan le (MI) le 18.04.1972, demeurant professionnellement au 37/A Avenue J.F Kennedy à L-1855 Luxembourg;

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LAGONA, C. DELVAUX

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 09 septembre 2011. Relation: RED/2011/1880. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 septembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011131451/147.

(110151911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sabre, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.055.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 31 janvier 2011

En date du 31 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de transférer le siège social de la société Sabre du 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sabre

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011134049/15.

(110154655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sciens International GP Holdco, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 151.473.

Il est à noter que le nom de l'associé - gérant - commandité de la Société a été changé par assemblée générale des actionnaires en date du 27 octobre 2010: Plainfield SP SECS LLC est désormais Sciens International GP LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011134050/13.

(110154671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Geam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.422.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GEAM S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 128.422, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial, numéro 1486 du 18 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 17 juin 2011, publié au Mémorial C 1395 du 28 juin 2011.

L'assemblée est présidée par M. Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Raymond THILL, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les trois mille cent (3.100) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 17 juin 2011, prévoyant l'absorption de notre société par la société à responsabilité limitée GRAMMA S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 152.701 (ci après nommée «la société absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1395 du 28 juin 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils de gérance respectivement d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 17 juin 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de

14.380 parts sociales nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société, et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

4) Renonciation d'une façon expresse à un examen du projet de fusion commun par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266(5) de la loi.

5) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de notre Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

6) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société,

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion, c.à.d. à la date de la dernière assemblée générale de la société absorbante, adoptant la fusion, et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 14.380 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 17 juin 2011, prévoyant l'absorption de notre société par la société à responsabilité limitée GRAMMA S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 152.701 (ci après nommée «la société absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1395 du 28 juin 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 17 juin 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de 14.380 parts sociales nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société,

et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

Du point de vue comptable, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante à partir du 1^{er} mars 2011, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la société absorbée après cette date sont censées réalisées pour compte de la société absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée renonce d'une façon expresse à un examen du projet de fusion commun par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266(5) de la loi.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 14.380 parts sociales nouvelles de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 1 action de notre Société.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à deux mille Euros (EUR 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39391. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131452/122.

(110151113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sealed Air Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.671.

—
Extrait des résolutions écrites daté du 19 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Warren Jeffrey Stuart, en tant que chargée du contrôle des comptes avec effet au 08 septembre 2011.

- De nommer Mick Bright, né le 03 août 1969 à Billericay, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1 Marston Road, St Neots, PE192HN Cambridgeshire, Royaume-Uni en tant que chargée du contrôle des comptes pour une période indéterminée avec effet au 08 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.09.2011.

Référence de publication: 2011134051/16.

(110154405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Servicios Ferroviarios Europeos, S. de R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,00.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134052/11.

(110154808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Servicios Ferroviarios Europeos, S. de R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,00.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134053/11.

(110154809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.520.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Statum Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011134054/15.

(110154759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sablon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.008.

—

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 20 septembre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 septembre 2011 que Monsieur Yves Deschenaux, ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été élu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134056/12.

(110154525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Gramma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.701.

—

L'an deux mil onze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme GEAM S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg B 128422, avec siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, ci-après nommée (l'associé unique)

ici représentée par M. Davide Murari, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée GRAMMA S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 30, Bld Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 152.701,

constituée suivant acte de réalisation de scission reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C n° 657 du 7 avril 2011,

avec un capital social actuel de avec un capital social de EUR 13.910,40 (treize mille neuf cent dix Euros et quarante Cents), représenté par 1.391.040 (un million trois cent quatre-vingt-onze mille quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune entièrement souscrites et libérées.

L'associé unique requiert le notaire d'acter les déclarations suivantes.

II.- Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1) Présentation.

A: du projet de fusion daté du 17 juin 2011, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GEAM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.422, avec siège social au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (ci après nommée «la société absorbée»), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1395 du 28 juin 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils de gérance respectivement d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 17 juin 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet,

en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, augmentation de capital d'un montant de EUR 4.457.800 (quatre millions quatre cent cinquante sept mille huit cent Euros)

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.910,40 (treize mille neuf cent dix euros et quarante cents) à EUR 4.471.710,40 (quatre millions quatre cent soixante-onze mille sept cent dix Euros)

par l'émission de 445.780.000 (quatre cent quarante cinq millions sept cent quatre-vingt mille) de nouvelles parts ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société Absorbante.

Les 445.780.000 (quatre cent quarante cinq millions sept cent quatre-vingt mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, émises en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, sont à attribuer aux actionnaires de la société absorbée dans le rapport d'échange de 14.380 (quatorze mille trois cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles de notre société pour chaque action de la société absorbée, sans aucune soulte, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus, et les actions de la société absorbée seront annulées.

4) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 13.910,40 (treize mille neuf cent dix Euros et quarante Cents),

par annulation des 1.391.040 (un million trois cent quatre-vingt-onze mille quarante) parts sociales propres, suite et par effet de l'opération de fusion prémentionnée,

afin de ramener le capital social de son montant de EUR 4.471.710,40 (quatre millions quatre cent soixante-onze mille sept cent dix Euros) à EUR 4.457.800 (quatre millions quatre cent cinquante-sept mille huit cents Euros).

5) Renonciation d'une façon expresse à un examen du projet de fusion commun par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266(5) de la loi.

6) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

7) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de notre Société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que le conseil de gérance lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 17 juin 2011, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GEAM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.422, avec siège social au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (ci après nommée «la société absorbée»), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1395 du 28 juin 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: les rapports écrits des conseils de gérance respectivement d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 17 juin 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Troisième résolution

L'associé unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet, en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve,

il décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 4.457.800 (quatre millions quatre cent cinquante sept mille huit cents Euros)

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.910,40 (treize mille neuf cent dix euros et quarante cents) à EUR 4.471.710,40 (quatre millions quatre cent soixante-onze mille sept cent dix Euros et quarante cents)

par l'émission de 445.780.000 (quatre cent quarante cinq millions sept cent quatre-vingt mille) nouvelles parts ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société Absorbante.

Les 445.780.000 (quatre cent quarante cinq millions sept cent quatre-vingt mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, émises en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, sont attribuées aux actionnaires de la société absorbée dans le rapport d'échange de 14.380 (quatorze mille trois cent quatrevingts) parts sociales nouvelles de notre société pour chaque action de la société absorbée, sans aucune soulte, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus,

et les actions de la société absorbée seront annulées purement et simplement.

Du point de vue comptable, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante à partir du 1^{er} mars 2011, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la société absorbée après cette date sont censées réalisées pour compte de la société absorbante.

Quatrième résolution

La Société Absorbée étant propriétaire de 1.391.040 (un million trois cent quatre-vingt-onze mille quarante) parts sociales de la Société Absorbante, et par effet de l'opération de fusion, la Société Absorbante détient 1.391.040 (un million trois cent quatre-vingt-onze mille quarante) de parts sociales propres,

l'associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 13.910,40 (treize mille neuf cent dix Euros et quarante Cents),

par annulation des 1.391.040 (un million trois cent quatre-vingt-onze mille quarante) parts sociales propres, suite et par effet de l'opération de fusion prémentionnée,

afin de ramener le capital social de son montant de EUR 4.471.710,40 (quatre millions quatre cent soixante-onze mille sept cent dix Euros et quarante cents) à EUR 4.457.800 (quatre millions quatre cent cinquante-sept mille huit cents Euros).

Cinquième résolution

L'associé unique renonce d'une façon expresse à un examen du projet de fusion commun par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266(5) de la loi.

Sixième résolution

L'associé unique, suite à ce qui précède, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.457.800 (quatre millions quatre cent cinquante-sept mille huit cents Euros), représenté par 445.780.000 (quatre cent quarante-cinq millions sept cent quatre-vingts mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune.

Septième résolution

Vu l'approbation de la fusion par la société absorbée, l'associé unique de la société absorbante constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue des présentes, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

Déclaration - Constatation

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de fusion.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 5.000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, G. Saggi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39392. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131460/138.

(110151806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Salon de Coiffure Steff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 68.701.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011134057/15.

(110154518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Salza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.575.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 Septembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011134058/24.

(110154604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Salza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011134059/13.

(110154605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Securialis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.180.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 septembre 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateur de Mme Michèle Berger, M. Frédéric Fasel et M. Pascal Chauvaux jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Référence de publication: 2011134062/14.

(110154776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sanitation Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 65, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.026.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANITATION GLOBAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2011134060/10.

(110154749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Hotel Investors I, Inc., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 157.496.

In the year two thousand and eleven, on the first day of September.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Hotel Investors I, Inc., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of USD 17,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 157.496 (the "Company").

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701;

Here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 17,500 (seventeen thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which HI Holdings Cyprus Limited has been duly informed.

HI Holdings Cyprus Limited through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,500, so as to raise it from its current amount of USD 17,500 to USD 20,000, by the issuance of 2,500 shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium;
2. Subscription and payment of (i) the newly issued shares and (ii) the share premium by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by HI Holdings Cyprus Limited, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,500 (two thousand five hundred US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,500 (seventeen thousand five hundred US Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) by the issuance of 2,500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 18,910,500 (eighteen million nine hundred and ten thousand five hundred US Dollars).

Second resolution

It is resolved to accept that all the 2,500 (two thousand five hundred) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, be subscribed by HI Holdings Cyprus Limited, subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 18,910,500 (eighteen million nine hundred and ten thousand five hundred US Dollars), by

way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 18,913,000 (eighteen million nine hundred and thirteen thousand US Dollars) it holds against Hotel I Investors I, Inc., Luxembourg, Opfikon Finance Branch, a Swiss branch of the Company, with address at Balz-Zimmermannstrasse 7, CH-8152 Opfikon, Switzerland (the "Receivable").

Subscription - Payment

HI Holdings Cyprus Limited through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of USD 2,500 (two thousand five hundred US Dollars) by subscribing to the 2,500 (two thousand five hundred) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and paying the global share premium of an amount of USD 18,910,500 (eighteen million nine hundred and ten thousand five hundred US Dollars), the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at USD 18,913,000 (eighteen million nine hundred and thirteen thousand US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

HI Holdings Cyprus Limited, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to its knowledge, Hotel I Investors I, Inc., Luxembourg, Opfikon Finance Branch is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to HI Holdings Cyprus Limited on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (vii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Lawrence C. SOMMA and Stephen M. SOKAL acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand four hundred Euro.

The total amount of the share capital increase and the share premium is valued at EUR 13,240,234.78.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Hotel Investors I, Inc., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de USD 17.500, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157.496 (la "Société").

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son adresse principal au 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du conservateur du registre des sociétés de Chypre sous le numéro 158701;

Ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont HI Holdings Cyprus Limited a été préalablement informée.

HI Holdings Cyprus Limited, représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 2.500 USD, pour le porter de son montant actuel de 17.500 USD à 20.000 USD, par l'émission de 2.500 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale;

2. Souscription et paiement (i) des nouvelles parts sociales et (ii) de la prime d'émission globale au moyen d'un apport en nature de l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par HI Holdings Cyprus Limited, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.500 USD (deux mille cinq cents Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 17.500 USD (dix-sept mille cinq cents Dollars américains) à 20.000 (vingt mille Dollars américains), par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 18.910.500 USD (dix-huit millions neuf cent dix mille cinq cents Dollars américains).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, soient souscrites, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 18.910.500 USD (dix-huit millions neuf cent dix mille cinq cents Dollars américains), par HI Holdings Cyprus Limited au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 18.913.000 USD (dix-huit millions neuf cent treize mille Dollars américains) que HI Holdings Cyprus Limited détient à l'égard de Hotel I Investors I, Inc., Luxembourg, Opfikon Finance Branch, une succursale suisse de la Société, ayant son adresse à Balz-Zimmermannstrasse 7, CH-8152 Opfikon, Suisse (la "Créance").

Souscription - Paiement

HI Holdings Cyprus Limited, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.500 USD (deux mille cinq cents Dollars américains) en souscrivant à l'ensemble des 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et en payant la prime d'émission globale d'un montant de 18.910.500 USD (dix-huit millions neuf cent dix mille cinq cents Dollars américains), le tout étant entièrement libéré par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 18.913.000 USD (dix-huit millions neuf cent treize mille Dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

HI Holdings Cyprus Limited, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) à sa connaissance, Hotel I Investors I, Inc., Luxembourg, Opfikon Finance Branch ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connu de HI Holdings Cyprus Limited à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (vii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance;
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu des lois applicables sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Lawrence C. SOMMA et Stephen M. SOKAL, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille quatre cents euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 13.240.234,78.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 septembre 2011. Relation GRE/2011/3204. Reçu soixante-quinze euros 75,00,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131464/210.

(110151688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 mai 2011, les démissions de Madame Bridget Cosgrave et de Monsieur Robert Bednarek de leurs fonctions d'administrateurs ont été acceptées et Monsieur Luis Sanchez-Merlo résidant au 9 Antonia Maura 28014 Madrid et Monsieur Gerson Souto résidant professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux poste d'administrateurs en remplacement, et ce, avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011134063/16.

(110154810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

SES ASTRA TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.514.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 05 août 2011, la démission de Monsieur Ferdinand Kayser a été acceptée et Monsieur Norbert Hölzle, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, a été nommé au poste d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2011.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 05 août 2011.

Référence de publication: 2011134064/14.

(110154683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sestrice SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.753.

—
Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134065/10.

(110154584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

SG Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 155.396.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134066/10.

(110154582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 10.155.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 16/04/2011 a prorogé les mandats de Claude Wagner, Albert Heister et Didier Abinet aux postes d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale a aussi prorogé le mandat de Marc Muller au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merl, le 16/04/2011.

Pour Sichel Industrie S.A.

Par mandat

Claude Wagner

Administrateur - délégué

Référence de publication: 2011134068/18.

(110154753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 10.155.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SICHEL INDUSTRIE S.A.

Didier ABINET

Référence de publication: 2011134069/11.

(110154754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Socparlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 120.198.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011134076/15.

(110154496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 10.155.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SICHEL INDUSTRIE S.A.
Didier ABINET

Référence de publication: 2011134070/11.

(110154755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sobrass Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.255.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.
Gérant

Référence de publication: 2011134072/11.

(110154622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Société d'études techniques et d'ingénierie, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 2, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 53.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE

Référence de publication: 2011134074/10.

(110154844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Société Luxembourgeoise de Brasserie, Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 35.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.
Administrateur

Référence de publication: 2011134075/11.

(110154621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Thiercompany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 71.503.

Extrait du Procès verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 8 septembre 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour *THIERCOMPANY S.A.*
Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011134093/17.

(110154845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Thiercompany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 71.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *THIERCOMPANY S.A.*
Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011134094/12.

(110154846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Toro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 143.992.

Les comptes annuels sociaux de TORO, arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 8 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour la société *TORO*

Référence de publication: 2011134097/12.

(110154843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Le Bilan consolidé et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Martinus C.J. Weijermans
Administrateur

Référence de publication: 2011134098/13.

(110154765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Martinus C.J. Weijermans
Administrateur

Référence de publication: 2011134099/13.

(110154778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.
